

Denrées alimentaires—Comité

orientés vers le consommateur ou la communauté. A Halifax, par exemple, nous avons vu implanter avec succès une coopérative d'économie. Une autre a été mise sur pied à Hamilton, et il y en a une excellente à Oshawa qui a réussi à s'implanter et à fonctionner principalement parce qu'elle avait l'appui d'une partie très importante de la collectivité qui était très consciente de la réalité communautaire, à savoir les Travailleurs unis de l'automobile.

J'ajoute que la situation est plus ou moins la même à Hamilton. Si les Métallurgistes unis d'Amérique n'avaient pas appuyé sans réserves leur coopérative d'économie, on peut se demander si elle aurait pu même démarrer. C'est une nouvelle idée dans le concept de la distribution des aliments, non seulement chez nous mais dans toute l'Amérique du Nord. D'excellentes raisons militent en sa faveur. Ce système assure aux consommateurs un vrai contrôle sur la quantité, la qualité et le prix des produits qu'on met sur les étagères. Il permet aux consommateurs de comprendre à fond comment sont établis les prix des produits qu'ils achètent après que la société les obtient des grossistes. Il implante chez le consommateur une nouvelle confiance dans tout le mécanisme de distribution parce qu'il lui offre un certain contrôle et lui permet de comprendre exactement pourquoi les prix montent dans certains cas. Il y a certainement quelque chose d'extrêmement valable et de nécessaire dans un si grand nombre de nos communautés et c'est encore une autre façon parmi tant d'autres façons nécessaires d'inculquer le sens de la communauté à nos gens et de supprimer l'aliénation qu'un si grand nombre de nos citoyens ressentent face à tout le processus qui régit ce pays. L'aliénation des citoyens n'existe pas seulement envers le processus politique, mais également envers l'entreprise privée qui est censée supporter l'économie de base de la société et satisfaire ses principaux besoins.

Il serait donc très important pour ce comité d'étudier ces secteurs précis afin de déterminer ce que la Chambre pourrait faire en vue d'aider les Canadiens à établir des institutions de vente et d'approvisionnement auxquelles ils participeraient et dont ils auraient le contrôle. On a parlé au cours des dernières années de démocratie de participation et beaucoup de ces discours ressemblaient énormément à ceux qu'on nous a faits sur la nécessité d'agir. On a parlé d'action et de participation, mais sans précisions. Nous avons ici l'exemple parfait du citoyen qui en tant que consommateur participe à l'établissement d'au moins une partie de la démocratie économique que nous désirons tous voir un jour.

Comme il est vraiment nécessaire d'étudier en profondeur la question du prix des aliments, que la Chambre doit prendre des mesures dans certains domaines immédiats où il est plus facile d'apporter des améliorations, notamment la publicité—et je n'ai donné qu'un exemple, que la Chambre doit inspecter de nouveaux secteurs propres à l'action positive afin d'assurer au consommateur un meilleur contrôle des conditions économiques auxquelles il a à faire face chaque semaine, et vu que la Chambre doit étudier les moyens permettant au gouvernement d'aider les Canadiens à établir leur forme de participation démocratique économique de la façon dont l'ont fait les syndicats du pays, j'aimerais présenter un amendement visant à modifier celui du député de St-Jean-Est (M. McGrath).

Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que l'on modifie l'amendement en supprimant les mots «dans les trois mois qui suivront sa création» et en les remplaçant par les

[M. Harney.]

mots suivants: «une fois son enquête terminée, et qu'il présente un rapport intérimaire et des recommandations pratiques dans les deux mois qui suivront sa première réunion.»

L'article modifié se lirait donc ainsi:

Que ledit comité présente son rapport final et ses recommandations une fois son enquête terminée, et qu'il présente un rapport intérimaire et des recommandations pratiques dans les deux mois qui suivront sa première réunion.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le sous-amendement?

M. Jack Cullen (Sarnia Lambton): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre durant cette session-ci, je tiens comme les autres représentants à offrir mes félicitations à M. l'Orateur. J'ai eu le privilège de siéger à la Chambre au cours de la vingt-huitième législature et nous avons constaté que tout ce qu'on avait entendu dire de lui était bien vrai. Il a fait preuve de dignité dans ses fonctions et, fort heureusement, d'un grand sens de l'humour.

Je pense toutefois que ce qui m'a plu davantage encore fut la désignation de l'Orateur adjoint, car le gouvernement s'est enfin rallié à une proposition que j'avais faite durant la dernière législature, époque où nous avions la majorité, le jour où j'ai enfreint le Règlement en votant au comité des affaires des anciens combattants pour la nomination de M. Chester MacRae, alors député, comme vice-président de ce comité. Le gouvernement s'est donc rendu compte de la sagesse de mon initiative d'alors. Son choix, dans les circonstances, n'aurait pu tomber sur un plus digne membre de la loyale opposition de Sa Majesté. Je tiens également à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Comme j'ai vécu les mêmes heureux moments qu'eux en 1969, je puis leur assurer que c'est un honneur dont ils se souviendront longtemps après avoir quitté le Parlement.

● (1230)

[Français]

Monsieur l'Orateur, hier soir, l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), comme en fait foi la page 454 des Débats de la Chambre, a dit, et je cite:

Le sénateur Robichaud est lié à la *National Sea Products Ltd.*

L'honorable Hedard Robichaud n'est plus sénateur, mais lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et il importe de rectifier les faits.

[Traduction]

Les députés vont être heureux d'apprendre que c'est tout ce que je vais dire en français au cours de ce débat.

Personne ne saurait contester la hausse des denrées alimentaires. Un fait bien connu des gens à revenus fixes, surtout de nos vieillards. Un fait assurément connu de chacun de nous dans une certaine mesure. J'ai été surpris d'entendre le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) dire: que le gouvernement s'efforçait ni plus ni moins de dissimuler le problème. Je lui rappelle que c'est le gouvernement qui a proposé cette mesure, qui a signalé la hausse des denrées alimentaires et montré la nécessité de charger un comité de l'étudier afin d'aviser aux moyens pour y mettre un terme. J'espère que le comité pourra s'acquitter de cette tâche.

Mais après avoir critiqué la création de ce comité et déclaré qu'il mettra le problème au rancart, quelle suggestion constructive a-t-il faite pour assurer le bon fonctionnement du comité? L'opposition officielle semble davantage satisfaite de faire la manchette des journaux que de